

PROPRETE DES ETANGS ET DES ABORDS : Dans nos mémentos, nous avons toujours insisté pour que les places occupées par les pêcheurs à nos étangs soient propres. Le problème des déchets devient grave. Pour l'eau propre, il faut des berges propres : chaque pêcheur devra redoubler d'attention et faire preuve d'autodiscipline en ce qui concerne la présence de déchets de tout ordre aux abords des étangs. Dans les cas où des négligences seraient signalées, nous nous verrions contraints d'appliquer des sanctions graves (**jusqu'à l'exclusion de l'association**). Le pêcheur est responsable de la propreté de la place qu'il occupe. En particulier les fils et tresse de pêche

RESPECT DU POISSON

TAPIS DE RECEPTION OBLIGATOIRE A TOUS LES ETANGS à sortir avant l'action de pêche et à ranger en dernier pendant la période de la pêche à la <CARPE>. Taille minimum obligatoire 92cm x 51cm épaisseur 4cm

Tapis fabrication maison interdits

Tous montages bloques sont interdits, ainsi que le ressort amorceur de fabrication artisanale ainsi que toutes sortes de plombs bruts non plastifiés, vernis ou peints. Hameçons sans arillons obligatoire.

Grande épuisette carpes (ouverture 900 mm minimum.

Tresse interdite corps et tête de ligne pour la pêche sur la carpe. Poisson rouge interdit comme vifs.
La remise à l'eau d'un carnassier ayant la taille requise reste à l'appréciation du (des)garde(s) ou d'un administrateur. **UN SEUL ETANG PAR JOUR DE PÊCHE ET CECI TOUTE LA SAISON.**

CIRCULATION DES AUTOS : Les pêcheurs doivent rouler au pas (5 km/h) à leur emplacement de pêche et parqueront leur véhicule sur le côté opposé à la rive de l'étang. Les terre-pleins ne pourront être occupés.

CALME ET REPOS : Dans l'intention d'assurer au maximum le calme et la tranquillité nécessaire à la pratique de la pêche, il est rappelé avec insistance que l'usage des transistors doit se faire avec une très grande discrétion. Le voisin immédiat de l'utilisateur n'a pas à souffrir des excès de celui-ci. Chaque pêcheur est en droit de faire baisser le son d'un poste de radio si cela le gêne d'une manière quelconque.

PROPRIETAIRES DE CHIENS : L'apparition de la rage dans nos régions justifie quelques mesures de sécurité élémentaires. Ne laissez pas divaguer votre chien qui doit rester constamment sous votre surveillance. La maîtrise de votre chien doit être immédiate. N'oubliez pas qu'un chien qui aboie sans discontinuer peut déranger des centaines de personnes sans que son maître en soit conscient. Pensez-y !

FEUX : Par arrêté préfectoral, il est interdit d'allumer un feu à moins de 20 m de la lisière d'une forêt, interdiction valable par tout temps. Nous généralisons cette interdiction pour nos étangs, afin d'éviter d'importantes dégradations des gazons et des berges. Il est précisé que les feux domestiques tels que barbecue, etc., sont autorisés sous réserve que les cendres et déchets résiduels soient emportés au départ de l'utilisateur.

LUTTERBACH : Interdiction formelle d'allumer tout feu ou barbecue à cet étang. Une clé d'accès est obligatoire le weekend, elle est délivrée sous conditions par le président à ober, ou par le garde (Charles).

NOTES PARTICULIERES

STATUTS : Les statuts peuvent être consultés au siège de l'Association (chez le président) ou au chalet d'OBERMORSCHWILLER). Pêche uniquement le Dimanche Mercredi Samedi et jours fériés français.

ASSEMBLEE GENERALE : L'assemblée Générale aura lieu le dimanche **06.12.2020 à 9 h 30 à la salle polyvalente GALFINGUE**. Se présenter avec permis de pêche de l'année comme pièce justificative.
Tous les étangs sont fermés ce jour

EMISSION DES PERMIS DE PECHE : Ces émissions auront lieu de 8 h 00 à 11 h 00 à partir du mois de janvier 2020 au chalet d'Obermorschwiller ou chez nos revendeurs cités ci-dessous.

Cartes : Chez GALAXY à CERNAY, Alsace Pêche à Mulhouse, TROIS FRONTIERES PECHE à KINGERSHEIM, PACIFIC PECHE à WITTENHEIM, Wolfi's Angelschop Bamlach, PIKE STRIKE Lörrach

RETROUVEZ-NOUS SUR INTERNET : aappma-splmulhouse.fr, Email: splmulhouse@sfr.fr

REPEULEMENTS effectués pour l'exercice 2020 aux étangs

ESPECES	CARPES	GARDONS	TRUITES	BROCHETS	Gr. TRUITES	POIDS TOTAL
QUANTITES	4500 Kg	200 Kg	900 Kg	1100 Kg	340 Kg	7040 Kg

ASSOCIATION AGREEE SPL MULHOUSE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

MEMENTO 2020

ATTENTION ! Ce memento signalant des changements importants concernant la pêche dans nos étangs, nous prions nos membres de vouloir le lire et le consulter avec attention. Les règlements y figurant peuvent être changés en cours d'année. Dans ce cas, les membres seront avisés par voie de presse.

Tout poisson non pris par la bouche doit être remis à l'eau. UN SEUL ETANG PAR JOUR DE PÊCHE

Toute carpe à partir de 5 kg après pesée, doit être remise à l'eau de suite et avec ménagement. Tout contrevenant sera immédiatement exclu de la société. Il est interdit de vendre ses prises, celles-ci étant exclusivement destinées à la consommation familiale. Pêcheurs, respectez le poisson ! La vie piscicole en dépend. Lors de la période de la pêche à la carpe une seule place de pêche par jour de pêche pour les pêcheurs qui emmène le poisson.
TRESSE INTERDITE CORPS ET TÊTE DE LIGNE. GRANDE EPUISSETTE ouv.900 MINIMUM POUR LA PÊCHE A LA CARPE

PECHE DANS LES ETANGS

TRES IMPORTANT : La non-observation des règlements figurant sur ce memento et le tableau synoptique ci-contre entraîne des sanctions sévères allant de l'interdiction de pêche dans les étangs durant une saison jusqu'à l'exclusion définitive de l'association.

JOURS D'OUVERTURE : (truites, carpes, carnassiers) le pêcheur ne pourra exercer que dans un seul étang. Pour ces jours le début et la fin seront annoncés par le garde. Pêche uniquement Mercredi Samedi Dimanche et jour fériés Français.

Pendant la pêche du carnassier uniquement le pêcheur ne pourra exercer que dans un seul étang.

HORAIRE DE PECHE : L'horaire de pêche applicable pour nos étangs est en fonction des dates sur le memento, soit début de pêche ½ heure avant le lever du soleil et fin de pêche selon affichage sur le memento. Se reporter aux horaires indiqués dans la presse régionale et non à l'horaire de Paris. **Interdiction de passer la nuit à l'étang. Installation au bord de l'étang autorisée une ½ heure avant l'horaire légal de pêche, sauf les jours de pêche de nuit ou l'accès se fera à partir de 6h30.**

(Peut être ponctuellement modifiée par le responsable d'étang).

RESERVATION DE PLACE ET CONFINEMENT DU PECHEUR : La réservation de place est interdite. Tout pêcheur à droit à 1.5 m de rive en période de pêche à 2 lignes et à 1 m en période de pêche à 1 ligne, il devra se restreindre à ces espaces. **Toutes cannes n'étant pas en action de pêche doit être retirée du bord de l'étang.**

PECHE AU LANCER et LEURRES : Cette pêche est interdite dans nos étangs (autorisée à Bollwiller, Galfingue et Obermorschwiller à partir du 13/12/2020)

ABSENCE DU PECHEUR : Tout pêcheur s'absentant de l'étang est tenu de sortir sa ligne de l'eau. Le fait de manger à quelque distance du bord de l'eau ou dans les refuges n'est pas considéré comme absence.

AMORCAGE : L'amorçage n'est autorisé que les jours de pêche et avec modération. Limitée à **1kg de bouillettes, 2kg de pellets et 5 litres de graines trempées et cuites ou d'amorce**. Bateaux téléguidés (sauf pêches de nuit) etc. sont INTERDITS.

CONSERVATION DES PRISES : Chaque pêcheur devra conserver ses prises dans sa filochette personnelle. Elles doivent être présentées au garde sur sa demande. **Filochette métallique interdite. Tout poisson mis dans la filochette ne peut être échangé. Tout pêcheur donnant un poisson à un autre pêcheur doit cesser son action de pêche. Idem pour le receveur. Weekend en NO KILL pour tous les pêcheurs effectuant la pêche de nuit.**

ETANGS GELES : Il est interdit de briser la glace ou de pêcher aux endroits restés libres tels qu'entrées et sorties de ruisseaux. La décision, si l'étang est pêchable est laissée à l'appréciation du garde, ou en son absence d'un membre du comité.

OBERMORSCHWILLER : Défense de pêcher dans les ruisseaux d'amenée et de sortie de l'étang. L'accès à l'étang doit uniquement se faire par le chemin principal. Tout contrevenant perdra son droit de pêche. Pas de pêche de nuits ni bateau amorceur à l'extérieur des barrières et jusqu'au virage du côté droit.

Les weekends de pêche de nuit :

A Galfingue, la pêche sur la digue est interdite. A OBER. Pêche uniquement à l'intérieur des barrières et côté droit après le virage. **POUR TOUS LES ETANGS : REMETTRE LES CARPES KOÏ, CARRASINS DE COULEUR, Herbivores (Amour Blanc /Argente) ET ESTURGEONS A L'EAU (NO KILL OBLIGATOIRE).**

Pas de poisson rouge, GOBIES comme vifs.

REGLEMENT DE PECHE DANS NOS ETANGS EN 2020
 Tout refus de contrôle entraînera l'exclusion immédiate de l'AAPPMA SPL MULHOUSE

	Périodes	Jours de Pêche	Horaire	Modes pêche	Poissons	Tailles	Prises	Observations
ALTKIRCH ET	Du 1 ^{er} Janvier au 01 Mars	Dimanches et jours fériés, Français	8 heures à 17 heures	1 canne hameçon simple vif ou cuillères / leurre	BROCHET SANDRE SILURE	60 cm 50 cm Sans	2 ou 2 illimité	Les carnassiers, s'ils présentent la taille ne peuvent être remise à l'eau. (Sauf accord d'un garde) Par contre, s'ils n'ont pas la taille, ils doivent être remis à l'eau avec ménagement. Pas de poisson rouge comme vifs. Durant cette période, toute forme d'amorçage est interdite. <u>CUILLERES AUTORISEES</u> <u>LES ETANGS D'ALTKIRCH ET LUTTERBACH SONT FERMES. UN SEUL ETANG PAR JOUR DE PÊCHE</u>
	Du 08 Mars au 12 Avril	Dimanches et jours fériés, Français	8 heures à 17 heures	1 canne ver de farine ver de terre teigne/tebo Pâtes à truites	TRUITE	23 cm	5	Pendant cette période, le brochet est fermé, 1 seul étang pourra être fréquenté par journée de pêche. Les truites ne peuvent être remises à l'eau. Amorçage interdit. Le repeuplement aura lieu en Mars 2020 ALTKIRCH 450 KG BOLLWILLER 450 KG LUTTERBACH FERMES
BOLLWILLER ET	Du 13 Avril au 06 Juin	Dimanches Jours fériés, Français + Mercredi ou Samedi	Horaire Légal pour le matin Le soir arrêt à 20H30	2 cannes toutes esches sauf sang et vif	CARPE SILURE TRUITE GARDON	Sans	2 illimité Illimité 2 Kg	Les carpes peuvent régulièrement être remises à l'eau avec ménagement pour permettre aux membres de continuer la pêche. <u>UN BROCHET OU UN SANDRE PRIS FORTUITEMENT, AVANT LE 07 JUIN 2020, DEVRA ETRE REMIS</u> <u>A L'EAU AVEC MENAGEMENT.</u> <u>TRESSE INTERDITES CORPS ET TETE DE LIGNE POUR LA PÊCHE A LA CARPES</u> <u>APRES 2 POISSONS GARDES, CESSEZ IMMEDIATEMENT L'ACTION DE PÊCHE.</u> Permis journalier Uniquement pour la carpe. Amorçage réduit : Voir recto Sur ces étangs pêche uniquement à la ligne flottante. (PLOMBEE ET RESSORT INTERDIT) PETITE PLOMBEE (MAXI 30Gr.) <u>AUTORISSEE au trois étangs.</u> LUTTERBACH en NOKILL Totale. Ouverture de la pêche à la carpe le lundi de Pâques (13/04/2020). TAPIS DE RECEPTION A SORTIR AVANT L'ACTION DE PÊCHE ET A RANGER EN DERNIER. <u>PAS DE POISSON ROUGES COMME VIFS. UN SEUL ETANG PAR JOUR DE PÊCHE</u>
	Du 07 Juin Au 11 Octobre	Dimanches Jours fériés, Français + Mercredi ou Samedi	Horaire légal pour le matin Fin le soir 21H00 jusqu'au 02/09 et puis 20H00	2 cannes carpes ou 1 canne carpe et 1 canne carnassiers ou 2 cannes carnassiers toutes esches sauf sang Vif autorisé ou mort posé. Hameçon simple	CARPE BROCHET SANDRE Gr. TRUITE SILURE GARDON	60 cm 50 cm SANS	2 ou 2 ou 2 ou 2 illimité 2 Kg	Toutes formes d'amorçage sont interdites. <u>UN SEUL ETANG PAR JOUR DE PÊCHE.</u> <u>L'ETANG D'ALTKIRCH EST OUVERT LE DIMANCHE ET JOURS FERIE UNIQUEMENT ET</u> <u>SEULEMENT AUX VIFS. UN SEUL ETANG PAR JOURNEE DE PÊCHE</u> <u>CUILLERES AUTORISEES A PARTIR DU 13/12/2020 SAUF ALTKIRCH INTERDIT</u> <u>PERMIS JOURNALIERS. LUTTERBACH EST FERMES A LA PECHE</u> <u>PAS DE POISSON ROUGES. GOBIES COMME VIFS.</u>
NOKILL Totale	Du 1 ^{er} Novembre au 30 Décembre	Dimanches Jours fériés, Français + Mercredi ou Samedi	8 heures à 17 heures	1 canne hameçon simple vif jusqu'au 12/12/2020 LEURRES ET CUILLERES A partir du 13/12/2020	BROCHET SANDRE Gr. TRUITE SILURE	60 cm 50 cm Sans	2 ou 2 ou 2 illimité	Toutes formes d'amorçage sont interdites. <u>UN SEUL ETANG PAR JOUR DE PÊCHE.</u> <u>L'ETANG D'ALTKIRCH EST OUVERT LE DIMANCHE ET JOURS FERIE UNIQUEMENT ET</u> <u>SEULEMENT AUX VIFS. UN SEUL ETANG PAR JOURNEE DE PÊCHE</u> <u>CUILLERES AUTORISEES A PARTIR DU 13/12/2020 SAUF ALTKIRCH INTERDIT</u> <u>PERMIS JOURNALIERS. LUTTERBACH EST FERMES A LA PECHE</u> <u>PAS DE POISSON ROUGES. GOBIES COMME VIFS.</u>

07 Mars ET 24 OCTOBRE: JOURNEES DE TRAVAIL : Tous les étangs seront fermés ces jours-là (TOUS LES MEMBRES SONT LES BIENVENUS)
 « Il est strictement interdit de déposer les sacs poubelles aux étangs, ainsi que dans les villes ou villages où se situent nos étangs »

OBERMOR- SCHWILLER	Du 1 ^{er} Janvier au 26 Janvier	Dimanche et jours fériés, Français	Horaire 8 h à 17 h	1 canne hameçon simple vif ou cuillère	BROCHET SANDRE SILURE	60 cm 50 cm 80 à 140 cm	2 ou 2 ou 2	Permis journaliers, TOUTES FORMES D'AMORCAGE SONT INTERDITES. Pas de poissons rouges comme vifs .Les carnassiers, s'ils présentent la taille ne peuvent être remise à l'eau, par contre s'ils n'ont pas la taille, ils doivent être remis à l'eau avec ménagement. Autorisation de la pêche à la cuillère et leurres. Silure de plus de 140 cm à Remettre à l'eau, Illimité sous 80cm, <u>UN SEUL ETANGS PAR JOURNEE DE PÊCHE.</u>
	Du 02 Février au 05 Avril	Dimanche et jours fériés Français	Horaire 8 h à 17 h	2 cannes carpes ou 1 canne hameçon simple vif ou 1 CANNE cuillère / LEURRES	CARPE BROCHET SANDRE SILURE	60 cm 50 cm 80 à 140 cm	2 ou 2 ou 2 ou 2	Permis journaliers. <u>Amorçage réduit : voir recto,</u> Pas de vifs ou poissons morts lors de la pêche de nuit. Silure de plus de 140 cm à Remettre à l'eau, Illimité sous 80cm. Un seul mode de pêche par jour : carpe ou carnassier. Cuillères et leurres <u>AUTORISES</u> <u>TRESSE INTERDITES CORPS ET TETE DE LIGNE POUR LA PÊCHE A LA CARPES.</u> Pas de poissons rouges comme vifs. TAPIS DE RECEPTION A SORTIR AVANT L'ACTION DE PÊCHE ET A RANGER EN DERNIER. <u>GRANDE EPUISSETTE OUVERTURE 900mm MINIMUM. UN SEUL ETANG PAR JOUR DE PÊCHE.</u>
ET	Du 13 Avril au 06 Juin	Dimanche et jours fériés, Français + Mercredi ou Samedi	Horaire Légal le matin Fin le soir 20H30	2 cannes Toutes esches sauf sang et vifs	CARPE SILURE GARDON	80 à 140 cm Sans	2 ou 2 2 Kg	Après 2 poissons gardés, cessez immédiatement l'action de pêche. <u>Grande épuisette conseille ouverture</u> <u>900mm minimum.</u> Permis journaliers. <u>Pas de vifs ou poissons mort lors des pêches de nuits</u> <u>Amorçages réduit : voir recto.</u> Silure de plus de 140 cm à Remettre à l'eau, Illimité sous 80cm <u>TRESSE INTERDITES CORPS ET TETE DE LIGNE POUR LA PÊCHE A LA CARPES. UN SEUL ETANG PAR JOUR DE PÊCHE.</u> TAPIS DE RECEPTION A SORTIR AVANT L'ACTION DE PÊCHE ET A RANGER EN DERNIER.
	Du 07 Juin au 11 Octobre	Dimanche et jours fériés, Français + Mercredi ou Samedi	Horaire Légal le matin Fin le soir 21H00 jusqu'au 02/09 puis 20H00	2 cannes carpes ou 1 canne carpe et 1 canne carnassier ou 2 cannes carnassiers	CARPE BROCHET SANDRE SILURE GARDON	60 cm 50cm 80 à 140 cm Sans	2 ou 2 ou 2 ou 2 2 Kg	Vifs ou morts posés, hameçon simple. Traines tolérée muni d'un flotteur, Maniés et tous autres montages interdits. Amorçages réduit : voir au recto. Pas de poissons rouges, gobies comme vifs. TRESSE INTERDITE CORPS ET TETE DE LIGNE POUR LA PÊCHE A LA CARPES. <u>Grande épuisette ouverture 900mm minimum.</u> <u>UN SEUL ETANG PAR jour de pêche.</u> Permis journaliers Uniquement pour la carpe. <u>Pas de vifs ou poissons</u> <u>morts lors des pêches de nuit.</u> ATTENTION : 2 POISSONS dans la filoché : arrêtez l'action de pêche immédiatement ! TAPIS DE RECEPTION A SORTIR AVANT L'ACTION DE PÊCHE ET A RANGER EN DERNIER.
GALFINGUE	Du 1 ^{er} Novembre au 30 Décembre	Dimanche et jours fériés, Français + Mercredi ou Samedi	Horaire 8 h à 17 h	1 canne hameçon simple vif JUSQU'AU 05/12/2020 LEURRES ET CUILLERES A PARTIR DU 13/12/2020	BROCHET SANDRE SILURE	60 cm 50 cm 80 à 140 cm	2 ou 2 ou 2	Permis journaliers à partir du 01 NOVEMBRE 2020 à OBERMORSCHWILLER et GALFINGUE LEURRES ET CUILLERES AUTORISES A PARTIR DU DIMANCHE 13/12/2020 Silure de plus de 140 cm à Remettre à l'eau, Illimité sous 80cm. PAS DE POISSON ROUGES, GOBIES COMME VIFS. TOUTES FORMES D'AMORCAGE SONT INDERTITES. UN SEUL ETANGS PAR JOURNEE DE PÊCHE

Différentes manifestations auront lieu à OBERMORSCHWILLER et GALFINGUE : Voir presse, panneaux d'affichage ou site Internet
 Semaine de pêche du 31 JUILLET au 09 août 2020 à GALFINGUE - LE 06 DECEMBRE 2020 TOUS LES ETANGS SERONT FERMES : ASSEMBLEE GENERALE